



## Procès-verbal de la réunion du jeudi 16 Mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Grumesnil, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 18 avril 2024.

Nombre de membres en exercice : 80      présents : 53    Pouvoirs : 8    Votants : 61.

### Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Boos P. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. But D. Dion P. Gilles M. Duflos J.Y. Troussé N. Hermand T. Leroux C.

Absent excusé : J.L. Cosquer,

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- F. Asselin excusée, pouvoir à P. Dupuis
- G. Galloo, excusé, pouvoir à D. Billot
- N. Barthélémy excusée, pouvoir à F. Legendre
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- F. Bourguignon excusé, pouvoir à M. Duflos
- M. Gibaux excusé, pouvoir à P. Mariette
- S. Goulay, excusée, pouvoir à S. Dieutre.

Secrétaire de séance : J. Blondé

M. Picard, président débute la séance en remerciant la commune de Grumesnil pour son accueil dans la salle communale.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par les élus.

M. Picard présente M. Benjamin Brisacq, nouveau directeur général des services, arrivé à la Com-Com, le 22 avril dernier.

## **Délibération pour l'attribution de subvention dans le cadre du dispositif droit culturel**

Le conseil communautaire a délibéré en avril 2023, pour signer la convention avec la région, dans le cadre du dispositif droit culturel qui consiste à développer la culture sur le territoire communautaire avec l'aide financière de la région.

Il était convenu de recevoir une enveloppe de 15 000 €/an et la CC4R devait de son côté apporter un financement de 5000€ pour un ou plusieurs projets culturels. Pour 2023, le seul projet déposé dans le cadre de ce dispositif, est celui de la résidence artistique « le Rebours » située à Haussez. La région a versé la subvention de 15 000€ à la CC4R en début 2024.

Comme convenu dans la convention, une délibération doit donc être prise pour autoriser le président à verser une subvention de 20 000€ (15 000€ de la Région + 5 000€ de la CC4R) à la résidence artistique « le Rebours », au titre de la prestation « droits culturels en territoires normands ».

Mme Dieutre rappelle que l'objectif de ce dispositif est un projet de territoire, qui fait intervenir des artistes professionnels au sein de structures associatives, c'est la condition requise pour pouvoir bénéficier de ce fonds régional.

Ces projets spécifiques doivent :

- Être montés avec et pour les habitants
- Ils doivent faire l'objet d'une restitution finale
- Création d'une œuvre culturelle (une pièce de théâtre par exemple).

En 2023, seule l'association Le Rebours avait un projet abouti qui répondait aux critères exigés par la Région. La proposition culturelle s'est faite en partenariat avec les jeunes de 16-25 ans qui ont monté une représentation théâtrale.

Pour l'année 2024, Mme Dieutre indique que le montage du dossier est en cours de rédaction.

M. Picard indique que la CC4R a reçu, il y a quelques semaines la Région et quelques associations culturelles du territoire pour leur présenter le dispositif « droits culturels » érigé par la Région. Après cet échange, il a été proposé de travailler sur un projet lié à la terre sur 2 années 2024 et 2025.

Mme Dieutre ajoute qu'elle a rencontré « la Fabrique de Sigy et Le Rebours » qui proposent un projet culturel pour 2024.

Pour Le Rebours, il s'agit de la création d'un chemin de randonnée avec les habitants sur le thème du grand repos.

Pour la fabrique de Sigy, leur projet consisterait en la création d'une troupe théâtrale amateur.

Le dossier est à déposer pour le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Modification du tableau d'amortissements du budget annexe du SIEOM**

Après concertation avec le S.G.C, quelques modifications ont été apportées au tableau des amortissements du budget annexe du SIEOM en 2024.

Ces modifications portent sur :

- La fin des opérations budgétaires (le budget est désormais voté au chapitre)
- L'uniformisation des durées d'amortissements,

Une délibération doit être prise pour arrêter le tableau suivant des amortissements :

<b>N° Compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Durée</b>
<b>2031</b>	Frais d'études	2 ans
<b>2033</b>	Frais d'insertion	2 ans
<b>2051</b>	Concessions et droits similaires	2 ans
<b>2128</b>	Agencements et aménagements d'autres terrains	15 ans
<b>2131</b>	Bâtiments	30 ans

2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 ans
2138	Autres constructions	20 ans
2151	Installations complexe spécialisées	10 ans
2155	Outillage industriel	5 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5 ans
2158	Autres installations, matériels et outillage technique	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 ans
2184	Mobilier	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	6 ans

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### Demandes de subvention 2024

Plusieurs dossiers de demandes de subvention ont été adressés à la CC4R. les membres du bureau ont étudié, lors de la dernière réunion, ces demandes et après vérification de la disponibilité budgétaire, les élus proposent les attributions suivantes, une délibération doit être prise dans ce sens :

- Ecole de musique actives du Pays de Bray (Forges les Eaux) : 29 750€
- Association cantonale aux personnes âgées (Forges les Eaux) : 4 500€
- Auto sages (Gournay en Bray, La Feuillie et Forges les Eaux) : 2 500€
- Vivre à Hodeng Hodenger (organisation bicentenaire) : 6 000€
- Musée de la résistance de Forges les Eaux (organisation camp US) : 2 000€
- Forges Dojo 76 (stage international du 5 au 19 mai) : 1 000€
- US Hand Ball Forges les Eaux : 1 000€.

M. Picard ajoute que la CC4R a reçu, pour le moment, 83 dossiers pour un montant total de 652 534€, pour une enveloppe de 400 000€.

Mme Dieutre demande si les dossiers déposés pour « le Rebours et la Fabrique de Sigy » seront présentés prochainement.

M. Picard indique qu'ils seront étudiés par le prochain bureau, du 30 mai.

M. Fournier demande quels sont les critères pour obtenir une subvention de la CC4R.

M. Picard répond que la demande doit concerner une action qui rayonne au niveau intercommunautaire : un club de foot qui joue en régionale, par exemple. Il est bien entendu que la CC4R doit faire des choix et ne peut pas répondre à toutes les demandes.

Mme Dieutre indique que la subvention qui pourrait être versée à Hodeng, est plutôt de compétence communale, et n'aura peut-être pas de rayonnement communautaire.

M. Picard indique que dans cette demande, il s'agit de financer en partie, la création d'une œuvre culturelle qui devrait attirer beaucoup de spectateurs.

M. Delwarde indique que cette demande est exceptionnelle et concerne le bicentenaire du rapprochement entre Hodeng et Hodenger qui se sont rassemblés en 1824. L'intervention des professionnels coûte très chère.

Mme Morda et M. Delwarde ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire délibère à la majorité moins une abstention de L. Fournier.

#### **Informations et questions diverses :**

M. Picard indique que ce dimanche 12 mai avait lieu la course cycliste organisée par Veloce Rouen. Pour 2025, les communes souhaitant accueillir cette course doivent se faire connaître.

M. Quesney indique que sa mairie n'a pas été informée.

M. Picard répond que Veloce a envoyé une affiche dans les mairies, en début d'année.

M. Picard indique, de la part de M. Canu, que les mairies doivent faire dégager les arbres tombés dans les chemins de randonnée et couper les haies qui gênent le passage.

M. Picard rappelle :

- Aux maires, la réunion du 23 mai à 18h, à la salle des fêtes d'Hodeng Hodenger, pour les fonds de concours.

- Aux délégués communautaires, le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 13 juin à 18h30, à Croisy sur Andelle.

Mme Bréquigny indique qu'on doit attribuer un nom à l'E.V.S (espace de vie sociale) de Gaillefontaine.

Un lien sera adressé aux délégués communautaires pour pouvoir se rendre sur le site et proposer un nom.

M. Picard informe les élus que suite au recours de la Préfecture sur la convention tourisme, une délibération a été prise pour le retrait de cette décision. La Préfecture s'est arrêtée sur un certain nombre de sujets qui ne permettent plus de fonctionner comme avant. L'Etat a validé quelques directives, et impose à la CC4R de piloter son tourisme différemment.

M. Picard indique que M. Camus lui a fait remonter qu'il n'y avait pas de directeur à l'office du tourisme des 4 rivières, or, il s'avère qu'il y a un directeur des services à la CC4R qui gère le personnel, et qui gèrera également celui de l'office du tourisme des 4 rivières en Bray.

M. Decoudre informe les élus que le championnat départemental cadet de course cycliste aura lieu le 26 mai à Gaillefontaine.

M. Picard indique qu'il serait intéressant de dresser un inventaire du matériel que chaque commune possède, afin de mettre celui-ci à disposition en cas de nécessité.

M. Picard ajoute qu'il a rencontré aujourd'hui avec M. Brisacq, le Département et la Région pour le contrat de territoire. Il s'avère que bon nombre de dossiers ne seront pas subventionnés au titre du contrat de territoire, mais relève du droit commun, comme les équipements sportifs, les projets scolaires, la voirie. Les opérations retenues feront l'objet d'un échange avec les porteurs de projets, prochainement.

M. Dion demande que la CC4R mène un travail de réflexion sur la compétence Eau/Assainissement, afin de définir un choix politique, et prendre une décision.

M. Picard répond qu'une étude devait être menée, avec un coût élevé.

Au regard de la situation, où la CC4R ne souhaite pas prendre la compétence, il n'est peut-être pas nécessaire de faire intervenir un bureau d'étude pour finalement signer une convention de délégation avec les syndicats concernés.

Mme Dieutre demande quand se termineront les travaux à l'espace de formation et coworking.

M. Picard répond que la réception finale des travaux aura lieu le 6 juin 2024.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

M. Dion demande que la CC4R mène un travail de réflexion sur la compétence Eau/Assainissement, afin de définir un choix politique, et prendre une décision.

M. Picard répond qu'une étude devait être menée, avec un coût élevé.  
Au regard de la situation, où la CC4R ne souhaite pas prendre la compétence, il n'est peut-être pas nécessaire de faire intervenir un bureau d'étude pour finalement signer une convention de délégation avec les syndicats concernés.

Mme Dieutre demande quand se termineront les travaux à l'espace de formation et coworking.

M. Picard répond que la réception finale des travaux aura lieu le 6 juin 2024,

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Signature des délégués :

Bichamp  
Pine  
Halle  
Gouy  
Wette  
Gervais  
Lansoy  
Duflo  
Lohano  
Compagnie